

BUDGET PRIMITIF 2021 RAPPORT DE PRÉSENTATION

Conseil Municipal du 30 Mars 2021



- Introduction
- Equilibre budgétaire global
- Recettes de fonctionnement
- Dépenses de fonctionnement
- Recettes d'investissement
- Dépenses d'investissement

Le budget primitif 2021 est la traduction des orientations budgétaires définies dans le rapport d'orientations budgétaires mis en débat lors du Conseil Municipal du 04 Février 2021.

Les résultats de l'année 2020 ne sont pas intégrés au présent budget primitif.

Par conséquent un emprunt d'équilibre a dû être inscrit pour équilibrer la section d'investissement en attendant la reprise des résultats 2020. Ceux-ci figureront au compte administratif et seront intégrés dans le cadre du budget supplémentaire de la ville votés en mai prochain. L'emprunt ne sera donc pas réalisé.

Les principaux éléments de ce budget primitif sont les suivants:

- Pas d'évolution des taux d'imposition « ménage »
- Pas d'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement par rapport aux prévisions budgétaires de l'exercice précédent permettant ainsi à la ville de viser un niveau d'épargne similaire à celui qu'elle a l'habitude de réaliser.
- Un niveau de dépenses d'équipement de 21 985 617,23 € qui marque le démarrage d'opérations d'investissement d'envergure liées à la fois aux projets de la précédente mandature mais aussi au projet de mandat 2020-2026 que la municipalité actuelle souhaite mettre en œuvre.

FONCTIONNEMENT

| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | BP 2021 |
|-----------------------------|-----------------------|
| CHARGES DE PERSONNEL | 12 908 134,40€ |
| CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL | 7 500 876,07€ |
| ATTÉNUATION DE PRODUITS | 6 833 802,60€ |
| AUTRES CHARGES DE GESTION | 3 564 324,67€ |
| DOTATION AUX AMORTISSEMENTS | 1 055 524,48€ |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | 39 245,81€ |
| AUTOFINANCEMENT | 5 203 866,97€ |
| TOTAL | 37 105 775,00€ |

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| | BP 2021 |
|-------------------------------------|-----------------------|
| IMPÔTS ET TAXES | 35 176 360,00€ |
| PRODUITS DES SERVICES ... | 1 136 700,00€ |
| DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 672 615,00€ |
| AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 120 100,00€ |
| TOTAL | 37 105 775,00€ |

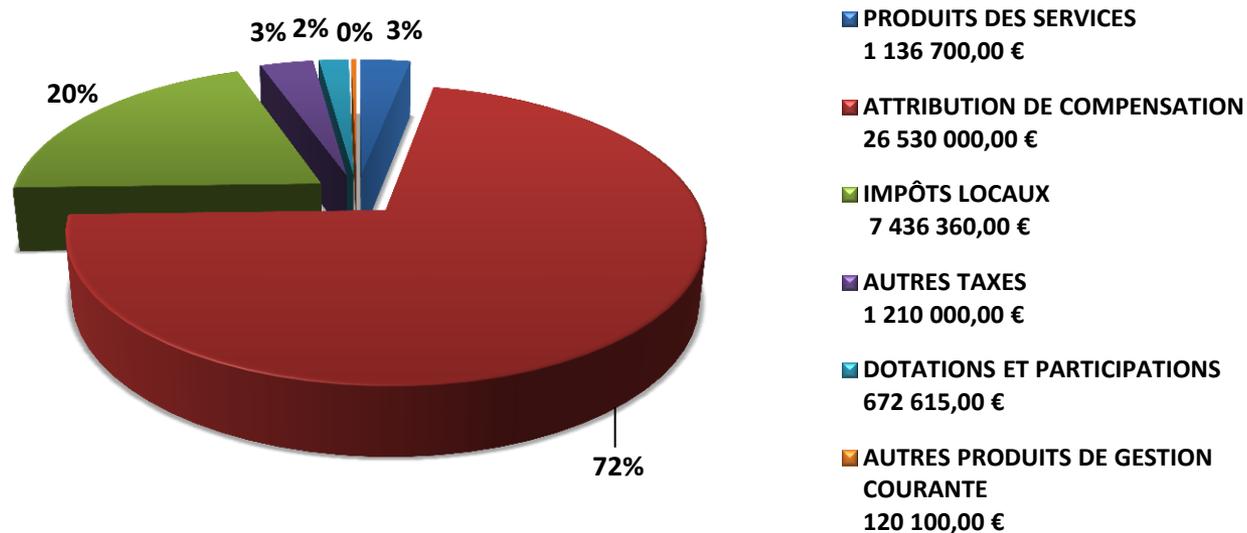
INVESTISSEMENT

| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | BP 2021 |
|----------------------------------|-----------------------|
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 17 005 582,77€ |
| SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSEES | 3 720 000,00€ |
| IMMOBILISATIONS EN COURS | 1 000 000,00€ |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 260 034,46€ |
| TOTAL | 21 985 617,23€ |

RECETTES D'INVESTISSEMENT

| | BP 2021 |
|-----------------------------|-----------------------|
| AUTOFINANCEMENT | 5 203 866,97€ |
| EMPRUNTS | 7 601 408,78€ |
| SUBVENTION D'INVESTISSEMENT | 5 174 817,00€ |
| FCTVA | 2 400 000,00€ |
| DOTATION AUX AMORTISSEMENTS | 1 055 524,48€ |
| TAXE D'AMÉNAGEMENT | 550 000,00€ |
| TOTAL | 21 985 617,23€ |

Répartition des recettes de fonctionnement



En résumé :

- Des recettes de fonctionnement fortement marquées par l’attribution de compensation que la ville perçoit de la Métropole du grand Paris.
- Des recettes liées aux impositions locales stables malgré la réforme de la Taxe d’Habitation (sans augmentation des taux en 2021).
- La prise en compte des impacts toujours réels de la crise sanitaire sur la facturation des services ou encore la perception de certaines taxes.

❖ Les recettes fiscales

- Attribution de compensation

La commune inscrira au budget 2021, un montant de 26 530 000.00€ au titre de l'attribution de compensation. Montant confirmé par courrier de notification de la Métropole du Grand Paris en date du 12/02/2021.

- Fiscalité Ville

La ville ne percevra plus de taxe d'habitation en 2021. Toutefois l'état a prévu un mécanisme de compensation qui permet aux villes de ne pas être impactées par la réforme de la taxe d'habitation. Par ailleurs, la ville peut prévoir un produit fiscal en légère hausse par rapport à 2020 (+0,5%) dû à une hausse de bases de Foncier bâti Habitation avec un retour en imposition de bases exonérées en 2020.

- Produit fiscal attendu : **7 436 362,00 €**

Aucune augmentation des taux d'imposition n'est prévue pour 2021.

- Autres recettes de nature fiscales inscrites au BP 2021 :

Taxe de séjour : **360 000,00 €**

Taxe locale sur la publicité extérieure : **260 000,00 €**

Droits de mutation : **250 000.00 €**

Taxe d'électricité : **350 000,00 €**

Prévisions prudentes sur chacun de ses postes budgétaires car prise en compte du contexte Covid-19 et de ses éventuels effets sur 2021.

❖ **Le produits des services : 1 136 700,00 €**

Conformément à l'argumentation contenue dans le ROB, prise en considération là aussi du Covid-19 et de ses répercussions sur la fréquentation des services.

Hypothèse prudente compte tenu également des annulations des séjours que la commune a prévu d'organiser en 2021.

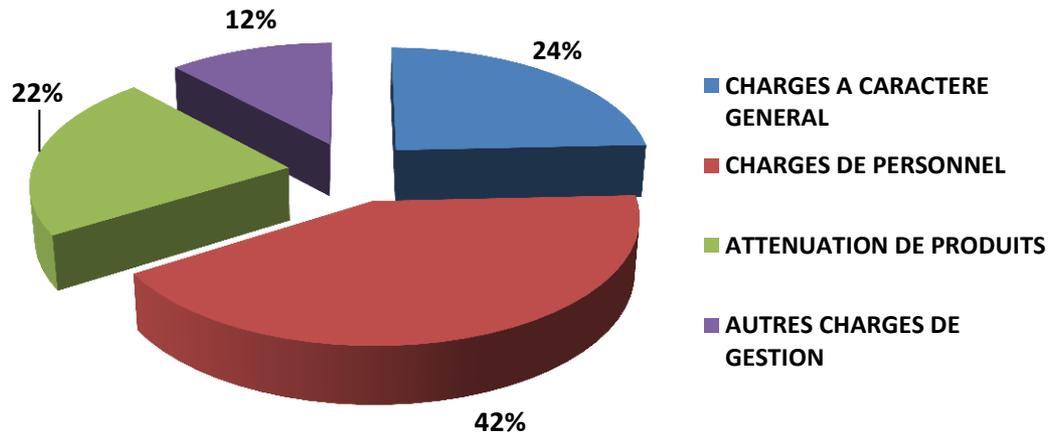
❖ **Dotations et participations : 672 615,00 €**

Prudence là aussi, les dotations versées à la commune pourraient bien être en baisse en 2021. Il s'agit ici des subventions que la caisse d'allocation familiale verse pour le fonctionnement des crèches, du multi accueil et des centres de loisirs de la ville.

❖ **Autres produits de gestion courante**

Loyers perçus par la ville pour un montant estimé à **120 100.00 €**.

Répartition des dépenses réelles de Fonctionnement



En résumé :

- Un Budget Primitif 2021 marqué par des augmentations prévisionnelles sur les charges à caractère générales et les dépenses de personnel.
- En parallèle de ces deux augmentations budgétaires, la ville provisionnera à la baisse le chapitre 65 relatif aux subventions versées et celui des atténuations de produits qui concerne la péréquation.

❖ Charges à caractère générale (011) :

En évolution prévisionnelle sur l'exercice 2021, le chapitre des charges à caractère générale est provisionné à la hausse par rapport à 2020 pour les raisons suivantes :

- Hausse potentielle de certains contrats publics importants arrivant à échéance au premier semestre 2021 et dont les futurs tarifs pourraient avoir un impact négatif sur le budget de la Ville.
- La volonté de la municipale d'accroître et de diversifier la communication à destination des Rungissois : retransmission en direct des séances du Conseil Municipal, politique réseaux sociaux.
- Les impacts toujours avérés de la Covid-19 sur la collectivité et la nécessaire dotation des agents et de la population en masques, gel hydro alcoolique, ...etc.

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | BP + BS 2020 | CAA 2020 | BP 2021 | Ecart de BP à BP |
|-----------------------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
| CHARGES A CARACTERE GENERAL | 7 419 321,07 € | 6 353 968,58 € | 7 500 876,07 € | + 1,08 % |

❖ Dépenses de personnel (012):

Augmentation prévisionnelle des charges de personnel car :

- Nouveaux recrutements (4 ETP) générant une augmentation de la masse salariale (besoins de la Police Municipale, nouveaux modes de communication appelant au recrutement d'un Community Manager);
- Augmentation mécanique annuelle du chapitre 012 induite par l'effet GVT ainsi que l'impact de la loi du 6 août 2019 en matière de droit à indemnisation de certains contractuels, la poursuite de la revalorisation des grilles indiciaires en 2021 (PPCR);
- Implications des réformes liées au RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire que la ville souhaite mener dès 2021.
- Impact COVID 2021 avec renforts et remplacements systématiques dans les structures + Enveloppe élections supplémentaire en 2021.

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | BP + BS 2020 | CAA 2020 | BP 2021 | Ecart de BP à BP |
|----------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|
| CHARGES DE PERSONNEL | 12 539 350,00 € | 12 447 627,72 € | 12 908 134,40 € | + 2,94 % |

Atténuation de produits (014)

→ 6 833 802.60 € (soit 22 % des dépenses réelles de fonctionnement)

Conformément au Rapport d'orientation budgétaire, la commune de Rungis, en tant que Ville dite « riche » est dans l'obligation d'affecter une part non négligeable de son budget de fonctionnement aux divers mécanismes de solidarité visant à réduire les écarts de richesse entre les collectivités territoriales.

Au titre des contributions que la Ville devra versée en 2021 et conformément à la présentation contenue dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, on retrouve :

| Nature de la contribution | Montant de la contribution |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Fond de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) | 615 000.00 € |
| Fond de solidarité Ile de France (FSRIF) | 2 585 259.00 € |
| Fond national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) | 2 592 456.00 € |
| Contribution au redressement des Finances Publiques | 540 000,00 € |
| Prélèvement SRU | 173 446.60 € |
| Divers reversements de fiscalité | 312 900.00 € |
| TOTAL ATTENUATION DE PRODUITS | 6 833 802,60 € |

❖ Autres charges de gestion courante (65) :

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | BP 2020 | CAA 2020 | BP 2021 | Ecart de BP à BP |
|------------------------------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
| AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 5 065 232,00 € | 4 806 502,67 € | 3 564 324,67 € | - 29 % |

Baisse significative **-29%** du chapitre des subventions.

Pourquoi cette baisse ?

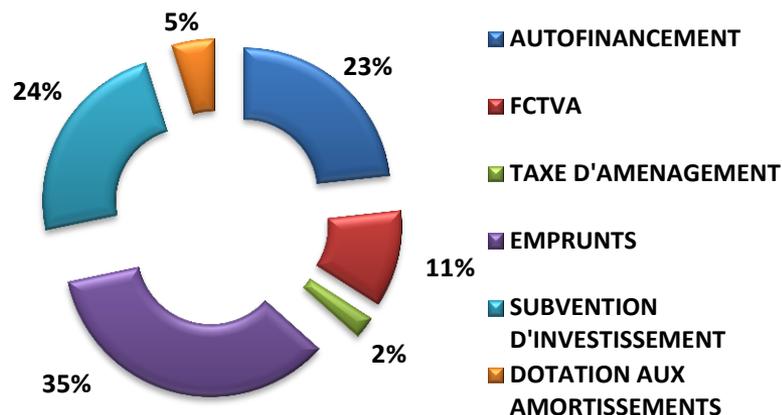
Pour rappel, la Ville de Rungis a décidé de subventionner à hauteur des besoins réels du secteur associatif dans un contexte Covid-19 où la plupart des activités associatives se retrouvent à l'arrêt. Selon la reprise ou non de l'activité, la municipalité et les services administratifs se tiendront prêt à assurer une revoiture pour offrir aux associations qui se retrouveraient en manque de crédits la possibilité de recevoir une subvention complémentaire.

| Subventions Associations | 2020 | 2021 | Variation | Commentaire |
|---------------------------|--------------|--------------|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Groupe social (hors CCAS) | 107 075,00 € | 114 750,00 € | +7,17 % | Travail effectué selon les besoins réels des associations avec revoiture possible selon la reprise d'activité dans les différents domaines associatifs. <u>Voir délibération sur les subventions aux associations.</u> |
| Groupe culture | 438 395,00 € | 367 140,00 € | -16,25% | |
| Groupe sport | 533 400,00 € | 344 000,00 € | -35% | |
| Humanitaire | 22 050,00 € | 7 050,00 € | -68% | |
| Education - Jeunesse | 54 750,00 € | 54 165,00 € | -1,11% | |
| Animation locale | 175 025,00 € | 29 623,00 € | -83% | |

Concernant le CCAS de Rungis → La subvention passera de 742 000.00 € à 400 000.00 € (-46%) afin de parvenir à une diminution progressive de l'excédent assez significatif que ce dernier comptabilise en fin d'exercice.

Baisse des dépenses prévues au titre du Fond de Compensation des Charges Territoriales versé à l'EPT 12 avec une prévision budgétaire de 450 000.00€ pour 2021 → S'explique par la fin du reversement de la TEOM que l'EPT 12 perçoit directement.

Répartition des recettes d'investissement



❖ **FCTVA** : La compensation 2019 n'a pas été versée à la ville qui touchera en 2021 le FCTVA 2019 ainsi que sa compensation pour l'exercice 2020. Une prévision de recette de **2 400 000.00 €** est inscrite au budget 2021.

❖ **Subventions d'investissement notifiées :**

| Opération | Organisme Financeurs | Subvention Notifiée | Date de notification |
|-------------------------------|---------------------------------|-----------------------|----------------------|
| Réseau de Chaleur Urbain | Région Ile-de-France | 1 806 000.00 € | 05/11/2019 |
| Réseau de Chaleur Urbain | ADEME | 1 245 817.00 € | 03/09/2020 |
| Construction du conservatoire | ETAT (DSIL- PLAN DE RELANCE) | 2 123 000.00 € | 16/12/2020 |
| TOTAL | | 5 174 817.00 € | |

❖ Taxe d'aménagement

Suite à la signature de diverses autorisations d'urbanisme, la ville devrait percevoir en 2021, une partie de la taxe d'aménagement liée aux opérations de la plaine Montjean.

Une prévision de recette de **550 000,00 €** est inscrite au BP 2021.

❖ Emprunt d'équilibre : 7 601 408,78 €

Le vote du compte administratif de la ville aura lieu au mois de mai prochain obligeant la commune à construire un budget primitif sans la reprise du résultat de l'exercice 2020. Par conséquent un emprunt dit « d'équilibre » doit être inscrit pour financer artificiellement les projets d'investissement 2021. Emprunt qui, comme lors de l'exercice précédent, sera annulé une fois le résultat de 2020 constaté et intégré lors du vote du budget supplémentaire.

En 2021, la municipalité souhaite :

- Débuter certains projets d'investissement d'envergure (conservatoire, participations aux acquisitions de la cité de la gastronomie);
- Mettre en œuvre quelques opérations liées au projet de mandat 2020-2026.

Soit un total de 21 985 617,23 € d'investissement

Au titre de ces projets :



Dépenses bâtiments

Conservatoire de musique et de danse

Objectif : Bonifier l'offre culturelle à Rungis en installant sur la Place du Général de Gaulle un conservatoire de musique et de danse moderne et ainsi offrir un pôle culturel d'envergure aux Rungissois en réunissant place du général de Gaulle la musique, la danse, la bibliothèque et le théâtre.

Coût de l'opération : 10 582 214,00 € HT

Subvention notifiée : 2 123 886,00 €

Travaux d'entretien des bâtiments

Objet des travaux : Comme explicité dans le ROB, en dépit des projets neufs, la ville continuera d'entretenir son patrimoine bâti et prévoit à ce titre diverses dépenses visant à maintenir en parfait état les différents bâtiments municipaux.

Création d'un préau à l'école la Grange

Objectif : Installation d'un préau sur la terrasse située au-dessus du réfectoire de l'école La Grange afin de bénéficier d'espaces supplémentaires pour les activités de l'école et du centre de loisirs.

Coût de l'opération : 80 000,00 €

Dépenses Environnementales

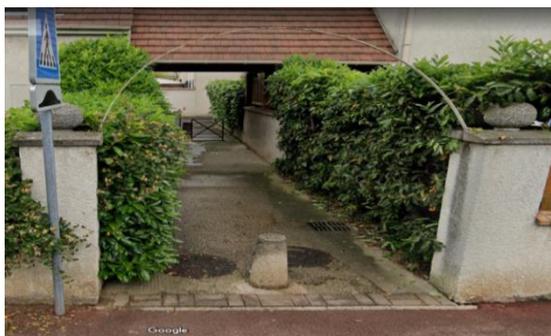


Travaux de réalisation du réseau de chaleur urbain

Objectif : Récupération de la chaleur fatale produite par l'incinérateur situé sur le MIN de Rungis pour alimenter la Ville (équipements publics résidences et bâtiments tertiaires) en chaleur.

Crédits ouverts en 2021: 4 094 631,50 € conformément au crédits figurant à l'APCP pour 2021.

Subvention notifiée : 3 051 817,00 €



Désartificialisation des sentes

Objectif : Travail visant à casser les sols artificiels imperméables pour recréer des passages praticables mais perméables pour que l'eau puisse s'infiltrer directement dans le sol et alimenter les végétaux du quartier (éviter les îlots de chaleur, les ruissellements trop importants en cas d'orage).

Coût de l'opération : 720 000,00 €

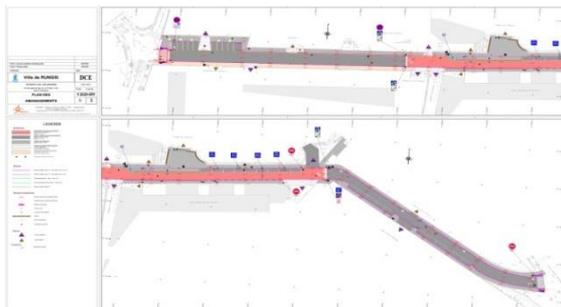


Travaux d'espaces verts

Objet des travaux : Divers travaux sur le patrimoine arboré de la Ville plantations d'arbres (2 arbres plantés pour un enlevé), élagage, diagnostic du patrimoine pour éviter la prolifération des maladies sur les végétaux.

Enveloppe budgétaire espaces verts : 647 000,00 €

Dépenses de sécurité



Travaux de voirie - Petite voie des fontaines

Objectif : Réaménagement de la petite voie des fontaines pour réfection de la voie suite au passage du réseau de chaleur / sécurisation de la zone entre l'école et le collège avec passage en zone 20km / création de places de stationnement minute au droit de l'école

Coût de l'opération : 645 000,00 € (MOE + Travaux)



Travaux de vidéo protection

Objectif : Renforcer le maillage sur les endroits non couverts par le dispositif de vidéo protection et travail sur l'efficacité des installations vidéo installées sur le territoire communal.

Coût de l'opération : 330 000,00 €

Pour information : Subvention sollicitée : auprès du Fond interministériel de prévention de la délinquance

Acquisitions diverses



Acquisition terrains bâtis et terrains nus

Enveloppe globale : 1 807 800,00 €

Exemple d'acquisition: Acquisition du 8 rue Sainte Geneviève pour un montant de 580 000,00 € hors frais de notaire + d'éventuelles acquisitions de terrains nus.

❖ Subvention d'équipement versée :

- Cité de la gastronomie : **3 000 000,00 €** pour participation de la Ville aux acquisitions foncières du syndicat de la cité gastronomie
- Subvention versée au titre de la surcharge foncière : A destination du bailleur SEQENS pour la livraison des logements situés rue Vuillefroy de Silly : **720 000,00 €**

❖ Immobilisation en cours

Prévision de dépenses de **1 000 000,00 €** en prévision des avances à verser aux entrepreneurs qui seront titulaires des marchés de travaux du conservatoire de musique et de danse;

❖ Etudes diverses

Prévision de **260 034,46 €** pour la réalisation d'études destinées à s'assurer de la faisabilité ou non de certains projets de la mandature (Maison de la citoyenneté, Centre sportif évasion, Maison Paramédicale.....)



❖ Nouveauté ► La participation citoyenne à Rungis

« Co-créez la ville de demain, grâce à la participation citoyenne »

Objet: création du premier Budget Participatif de la ville de Rungis.

Enveloppe: **50 000,00 €**

Objectif: offrir la possibilité aux rungissois de proposer puis voter des projets d'investissements